

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SARL 360 Surf Travel

Au capital de **7 500 €**

Siège social : **99 boulevard rouge 97160 Le Moule**

RCS Pointe à Pitre n° 791091689

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-six, le **30 juin 2026**,

L'associé unique de la société **360 Surf Travel**, après avoir pris connaissance de la nécessité de transférer le siège social de la société, a pris les décisions suivantes :

Première décision – Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :

99 boulevard rouge 97160 Le Moule

Nouvelle adresse :

16B Les jardins de Houelbourg Boulevard de Houelbourg Z.I Jarry 97122 Baie Mahault

Le présent transfert prendra effet **rétroactivement au 1er avril 2026**.

Deuxième décision – Modification des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'article **4 – Siège social** des statuts est désormais rédigé comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

16B Les jardins de Houelbourg Boulevard de Houelbourg Z.I Jarry 97122 Baie Mahault

Il pourra être transféré en tout autre lieu conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Troisième décision – Pouvoirs

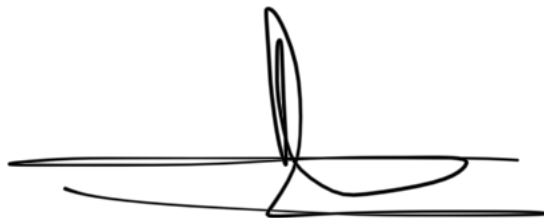
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et d'inscription modificative auprès des administrations et organismes compétents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à **Baie Mahault**, le **30 juin 2026**.

L'Associé unique

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated loop with a vertical stroke intersecting it, and a horizontal line below it.